DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Délibération
n° 2016.12.396

Stratégie foncière - Délégation du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Saint Michel : modification n°1

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N° 2016.12.396

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / URBANISME	Rapporteur : **Monsieur YOU**

STRATEGIE FONCIERE - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT MICHEL : MODIFICATION N°1

La prise de compétence en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Par délibération n°105 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme : « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire* ».

Par délibération n°118 du 26 mars 2015, le droit de préemption urbain a été délégué à plusieurs entités sur les zones du territoire de la commune de Saint-Michel dont elles sont bénéficiaires.

Par ailleurs, par délibération n°145 du 12 mai 2016, le programme définitif de l'opération Bus à Haut Niveau de Service « BHNS » a été approuvé en vue de l'établissement d'un avant-projet, et son circuit validé.

Par délibération n°308 du 6 octobre 2016, GrandAngoulême a approuvé l'avenant n°1 à la convention « BHNS » liant GrandAngoulême et l'Etablissement public foncier Poitou-Charentes, pour le lancement de la démarche d'acquisition foncière dans le cadre de ce projet.

Dans la mesure où le projet BHNS traverse la commune de Saint-Michel, il convient de modifier le droit de préemption urbain pour le déléguer à l'EPF sur l'emprise du projet sur la commune.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Je vous propose :

DE DELEGUER le droit de préemption urbain à l'Etablissement public foncier dans le cadre du projet BHNS sur la commune de SAINT-MICHEL ;

D'APPROUVER la modification du droit de préemption urbain sur les zones du territoire de la commune de SAINT-MICHEL dans le cadre du projet BHNS, tel que précisé ci-dessus et figuré à la cartographie ci-jointe ;

D'ENGAGER, conformément aux articles R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme l'ensemble des formalités (communication, affichage…) réglementaires pour informer de l'institution du droit de préemption urbain par GrandAngoulême ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous actes et documents afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **22 décembre 2016**	**Affiché le :** **22 décembre 2016**

Parcelles privées concernées par le projet BHNS - Commune de St-Michel

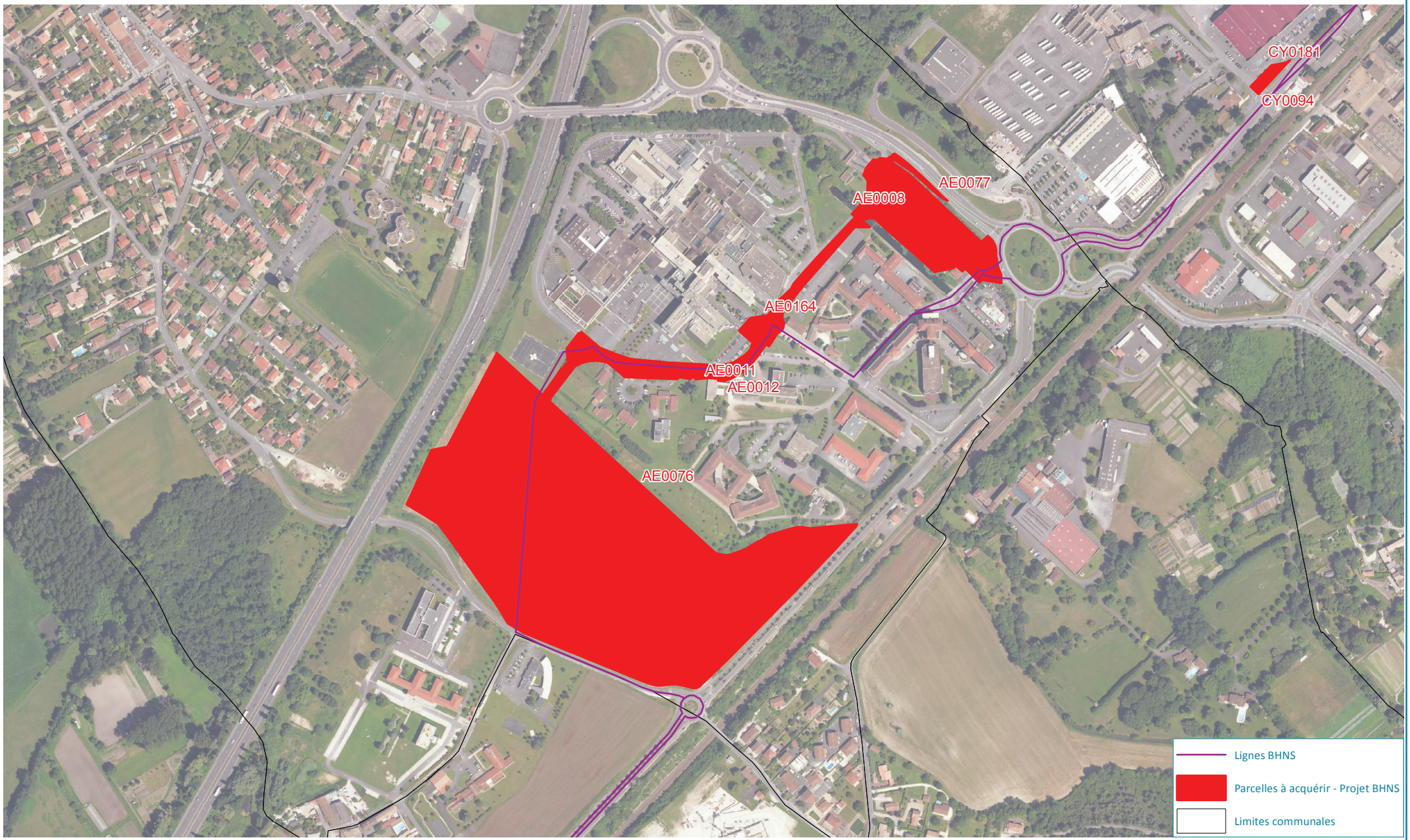

Sources : Photo aérienne 07/13, Cadastre DGFiP
Réalisation : GrandAngoulême, DAMDD, ODyT 12/16

N W E S

Mètres
0 50 100

Réf : PARCELLES_ACQUISITION_BHNS_STM